

RCS : AVIGNON Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 01140 Numéro SIREN : 850 987 025 Nom ou dénomination : A B CONSTRUCTION
--

Ce dépôt a été enregistré le 23/09/2022 sous le numéro de dépôt 16613

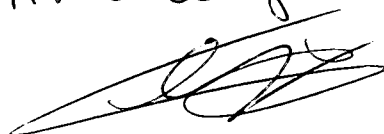
SASU AB CONSTRUCTION
23 RUE CESAR BALDACINI
84100 ORANGE

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2021

- *Bilan actif-passif*

- *Compte de résultat*

Certifié conforme



CABINET AB EXPERTISE & ASSOCIES
49 AVENUE SAINT RUF

84000 AVIGNON
04 32 76 28 72

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	1 500	858	642	1 142	500	43.78
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	1 106	382	724	562	162	28.81
	Autres immobilisations corporelles	8 300	1 897	6 403	23 630	17 227	72.90
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	1 600		1 600	1 600		
	Autres immobilisations financières	602		602	602		
	Total II	13 108	3 137	9 971	27 536	17 565	63.79
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services	54 743		54 743		54 743	
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	21 772	5 731	16 040	55 714	39 674	71.21
	Autres créances	3 254		3 254	3 031	224	7.38
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	51 372		51 372	73 216	21 844	29.83
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	131 141	5 731	125 410	131 960	6 551	4.96
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		144 249	8 868	135 381	159 497	24 116	15.12

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2021	Exercice N-1 31/12/2020	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 7 000)	7 000	7 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	700	700		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	47 424	22 776	24 649	108.22
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	25 654	48 804	23 150	47.43
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	80 779	79 279	1 499	1.89
	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	10 000	30 000	20 000	66.67
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	145		145	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 118	15 343	10 225	66.64
	Dettes fiscales et sociales	39 339	34 874	4 466	12.80
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	54 602	80 217	25 615	31.93
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	135 381	159 497	24 116	15.12

AB CONSTRUCTION
SASU
au capital de 7 000 €
23 rue César Baldacini
84100 Orange
RCS Avignon 850 987 025

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
du 28 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 28 juin
A 18 heures,

L'actionnaire de la société AB CONSTRUCTION, société par action simplifiée unipersonnelle au capital de 7 000 €, divisé en 700 actions de 10 € chacune, s'est réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège, sur convocation du président.

Est présent :

- Monsieur AYACHE Rabah..... propriétaire de 700 actions

seul actionnaire de la société et représentant en tant que tel la totalité des actions émises par la société.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Monsieur AYACHE Rabah.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- ✓ Lecture du rapport de gestion établi par le président,
- ✓ Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021 et quitus au président,
- ✓ Affectation du résultat de l'exercice,
- ✓ Lecture du rapport spécial sur les conventions visées dans les dispositions statutaires, et décision à cet égard,
- ✓ Rémunération du président,
- ✓ Questions diverses,
- ✓ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- ✓ l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2021,
- ✓ le rapport de gestion établi par le président,
- ✓ le rapport spécial sur les conventions visées dans les dispositions statutaires,
- ✓ le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'assemblée.

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées dans les dispositions statutaires, établis par le président.

Cette lecture terminée, le président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31/12/2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au président quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition du président et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 25 654,16 €, décide de l'affecter :

- au compte "autres réserves " pour un montant de 25 654,16 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du code du commerce et statuant sur ce rapport, prend acte que les conventions visées audit article ont été passées, entre la société et le président :

- M. AYACHE Rabah, président actionnaire de la société, a perçu pour l'exercice écoulé une rémunération annuelle de 32 000 €.
- Le montant des cotisations de la rémunération du président sont supportées en totalité par la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la rémunération annuelle qui s'est élevée à 32 000 € pour M. AYACHE Rabah au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président et les actionnaires.

Fait en deux exemplaires originaux,
à Orange, le 28 juin 2022



AB CONSTRUCTION
SASU
au capital de 7 000 €
23 rue César Baldacini
84100 Orange
RCS Avignon 850 987 025

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
du 28 juin 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2021

DEUXIEME RESOLUTION

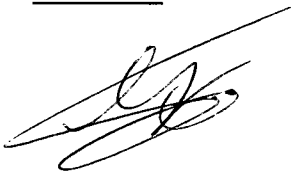
L'assemblée générale approuve la proposition du président et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 25 654,16 €, décide de l'affecter :

- au compte "autres réserves " pour un montant de 25 654,16 €.

Conformément à la loi, il est précisé qu'au cours des trois derniers exercices, des dividendes ont été versés aux actionnaires de la manière suivante :

- pour 2018 : dividende versé : 0 €
- pour 2019 : dividende versé : 0 €
- pour 2020 : dividende versé : 24 155 €

Certifié conforme
M. AYACHE
Président



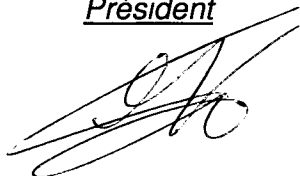
AB CONSTRUCTION
SASU
au capital de 7 000 €
23 rue César Baldacini
84100 Orange
RCS Avignon 850 987 025

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 juin 2022

CONVENTIONS VISEES DANS LES DISPOSITIONS STATUTAIRES

- M. AYACHE Rabah, président actionnaire de la société, a perçu pour l'exercice écoulé une rémunération annuelle de 32 000 €.
- Le montant des cotisations la rémunération du président sont supportées en totalité par la société.

Certifié conforme
M. AYACHE
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Ayache', written over the printed name and title.